

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Bédarrides - Monteux - Perles-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	36	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 10 avril 2017, après convocation légale reçue le 04 avril 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), Mme Véronique MURZILLI, (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, Mme Martine CASADEI, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme
Intercommunal**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré sur la création d'une régie autonome Office de Tourisme Intercommunal, doit désigner les membres de l'organe dirigeant : le Conseil d'Exploitation.

La commission de Développement Economique et Touristique réunie le 13 mars 2017, a étudié en détail les statuts de la Régie Autonome Office de Tourisme Intercommunal (en annexe) et débattu sur la composition (nombre de sièges) du Conseil d'Exploitation. Le Conseil d'Exploitation de l'OTI doit obligatoirement être composé d'un collège d'élus (majoritaire) et d'un collège de socio-professionnels représentant les grandes filières touristiques du territoire (hébergeurs, activités de loisirs, producteurs...).

Ses missions sont les suivantes :

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 25/04/2017
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- Il délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité (article R2221-64.CGCT)
- Il est obligatoirement consulté par le Président de la Communauté de Communes sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.
- Le Conseil d'Exploitation peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.
- Il présente au Président de la Communauté de Communes toutes propositions utiles. (article R2221-64.CGCT)

Les membres des 2 collèges du Conseil d'Exploitation de la régie sont nommés par le conseil Communautaire, sur la proposition du président de la Communauté de Communes. Il est mis fin à leurs fonctions par la même autorité et dans les mêmes formes. (Article R2221-5 CGCT)

Un professionnel, membre du second collège, cessant son activité est démissionnaire de fait.

Tous les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés pour la durée du mandat des délégués de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

Les membres du Conseil d'Exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques. (Article R2221-7. CGCT)

Les membres du Conseil d'Exploitation ne peuvent : (article R2221-8 CGCT)

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie
- Occuper une fonction dans ces entreprises
- Assurer une prestation pour ces entreprises
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Il s'agit donc pour le conseil communautaire de désigner les membres des deux collèges du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome Office de Tourisme Intercommunal, sur la base de la proposition du Président ci-dessous :

Collège des élus :

Althen : Sylviane VERGIER

Bédarrides : Jean BERARD

Monteux : Christian GROS et Maryline EYDOUX

Pernes les Fontaines : Pierre GABERT et Didier CARLE

Sorgues : Sandrine BRAUD et Christian RIOU

Collège des Socio-professionnels :

Althen : filière hôtellerie M. El KOMSI ou son gérant.

Bédarrides : filière restauration Olivier MARTIN

Sorgues : filière hôtellerie de plein-air Elisabeth DELPRETE

Monteux : filière activités de loisirs Stéphane VERNHES

Pernes : filière hébergement non-professionnel ou producteurs Didier MOREL

Le Conseil Communautaire, M. Pierre GABERT, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE les membres des deux collèges du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome Office de Tourisme Intercommunal comme suit :

Collège des élus :

Althen : Sylviane VERGIER

Bédarrides : Jean BERARD

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 25/04/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Monteux : Christian GROS et Maryline FYDOUX :
Pernes les Fontaines : Pierre GABERT et Didier CARLE
Sorgues : Sandrine BRAUD et Christian RIOU

Collège des Socio-professionnels :

Althen : filière hôtellerie M. Et KOMSI ou son gérant.
Bédarrides : filière restauration Olivier MARTIN
Sorgues : filière hôtellerie de plein-air Elisabeth DELPRETE
Monteux : filière activités de loisirs Stéphane VERNHES
Pernes : filière hébergement non-professionnel ou producteurs Didier MOREL



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS
**Président de la Communauté de
Communes
Les Sorgues du Comtat**

